

# Règlement du concours de soupe

« Remettez m'en une louche ! »

**10 février 2012 – bibliothèque municipale de Bagnols**

Art.1

**Concours** ouvert aux marmites volontaires de tous âges et de tous horizons, seules ou en équipe.

Art. 2

**Inscription gratuite** dès aujourd'hui et jusqu'au mercredi 8 février 2012 à la bibliothèque.

Art. 3

Pour valider votre inscription, vous devrez obligatoirement donner **un nom** à votre soupe.

Art. 4

**Rendez-vous le vendredi 10 février 2012 à partir de 18h** à la salle des 2 Joseph où vous sera remis votre numéro de stand. **Le jury notera chaque stand à 18h30** précises : n'oubliez donc pas la décoration de votre stand, et **soyez prêts à l'heure !!**

Art. 5

Chaque concurrent exposera sa soupe sur une table fournie par nos soins. **Chacun devra s'occuper de prévoir un moyen** pour maintenir la soupe au chaud et la **décoration de son espace**.

Art. 6

Seules les soupes maison sont acceptées (soupes en briques et sachets interdits).

Art. 7

Vous attendrez l'ouverture officielle du concours prévue à **18h30** avant de commencer à servir votre préparation. Attention, moins vous en servirez à la fois, plus de personnes pourront la goûter... N'oubliez pas votre louche pour servir et prévoyez éventuellement quelques tasses pour la dégustation du public.

Art. 8

Tous les membres du jury évalueront les soupes à l'aide d'une grille. Cette grille comportera 4 critères qui seront notés de 1 à 5 points (1 pour peu agréable, jusqu'à 5 pour extrêmement savoureuse, les autres notes permettant de nuancer l'avis). Le cumul des notes pour chaque concurrent permettra de **déterminer les 3 soupes les plus appréciées**, qui seront dotées de prix.

Art. 9

Le jury populaire, composé de toutes les personnes présentes, décernera le « **Prix du peuple** » en remplissant un bulletin de vote sur lequel elles auront noté le numéro de leur soupe préférée.

Art. 10

**Critères d'évaluation pour le jury officiel** : *Attention : Evaluer un plat ne peut être que subjectif, hormis la saveur (et encore) ou le savoir-faire du cuisinier, il y a tout le plaisir des yeux et des papilles ...*

### **1 La saveur, le goût.**

Parfum, odeur et saveur... Votre soupe est sûrement la meilleure, même si la recette n'est pas originale, ou au contraire parce que la recette est très originale...

### **2 La consistance et l'aspect.**

Votre soupe est présentée en morceaux, en hachis, moulinée ou bien mixée, autant de différences...

### **3 L'originalité de la recette.**

Votre soupe est d'origine locale ou exotique ? C'était la recette favorite de grand-mère, ou elle vous a été léguée par un grand chef ? ... vous pouvez transmettre la recette, si vous le souhaitez.

### **4 .La présentation du stand**

Tout ce qui fait le plaisir des yeux avant dégustation ... !

Art. 11

Le jury annoncera les gagnants de la louche d'or, la louche d'argent et la louche de bronze et organisera la remise des prix à 19 h 30. Nous décernerons en même temps le « Prix du peuple ».

La recette de la soupe primée sera diffusée sur le flash info et à tous les adhérents par courriel.

Art. 13

Les prix remis n'auront qu'une valeur symbolique et la principale récompense sera la chaleur des échanges et la convivialité qui circulera entre les stands. La bonne humeur doit figurer parmi les ingrédients de chacune des soupes proposées. A chaque participant de la transmettre autour de lui (humour, déguisement, décoration décalée, etc.).



## Bulletin d'inscription

**Nom de l'équipe ou du candidat :**

**Nom de la soupe :**

**Responsable de l'équipe de soupers** (nom, prénom, adresse) :

Tel :

Tel portable :

E-mail :

**Membres de l'équipe :**

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et affirme porter l'entière responsabilité quant aux produits et ingrédients utilisés dans ma soupe.

Fait à ....., le .....

Nom, Prénom, Signature

J'autorise mon (mes) enfant(s) mineur(s) à participer au concours de soupe « Remettez m'en une louche ! » suivant le règlement ci-joint.

Signature des parents